

Trop de nuisances dans les parcs !

SERAING

Il a été décidé de limiter l'accès. La police peut intervenir

RÈGLEMENT Depuis un certain temps, on constate que des individus se rassemblent dans des parcs publics et des espaces multisports jusqu'à des heures tardives, portant ainsi atteinte à la tranquillité des riverains ! Ce qui a mené le bourgmestre de Seraing à prendre une ordonnance de police.

Lundi soir, il revenait au conseil communal de voter le texte visant à modifier le règlement général de police de manière à limiter l'accès aux parcs publics et espaces multisports. Un texte

qui a fait discuter dans les rangs de l'opposition !

Il s'agit d'interdire l'accès à ces parcs et espaces multisports durant la nuit. Désormais, ceux-ci sont accessibles de 7 h à 21 h du 1^{er} octobre au 31 mars et de 6 h à 22 h du 1^{er} avril au 30 septembre.

DU CÔTÉ DU MR ET D'ÉCOLO, on a pointé du doigt certains comportements, précisés dans ledit règlement, qui pourraient être sanctionnés par une amende.

"On ne peut pas pratiquer des activités sportives sauf en cas d'autorisation du collège. On ne va pas interdire l'activité sportive dans un parc communal", s'est étonné Fabian Culot.

Bien qu'ayant précisé qu'il s'agissait d'empêcher le vaga-

bondage et l'organisation de manifestations non-autorisées, le bourgmestre a accepté que le texte soit modifié.

"Tout ceci vient d'une réalité dans le parc Guy Mathot, juste à côté d'une maison de repos", a expliqué Alain Mathot.

"La situation est difficile depuis quelques mois", a ajouté Francis Bekaert, président du CPAS. "Continuellement, les résidents sont agressés par des jeunes qui font du tapage nocturne, roulent dans le parc avec des quads. Cela devenait invivable."

Ce règlement vise à donner la capacité à la police d'intervenir quand des individus posent problème. À terme, il s'agira de fermer l'ensemble des parcs publics avec des barrières.

Jessica Defgnée

D H, 10/10/10